

EST LYONNAIS DESTINATION 2020



CHARTRE DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT DURABLE DE LA **CCEL**



RAYONNER



ORGANISER



ADAPTER ET
DIVERSIFIER

CONSTRUISONS NOTRE AVENIR



SOMMAIRE

LA CHARTE : UN PROJET DE TERRITOIRE
INTERCOMMUNAL POUR L'EST LYONNAIS **04**

IDENTIFIER ET RELEVER LES NOUVEAUX DÉFIS **05**

OBJECTIF 1 : RAYONNER 06
Renforcer la notoriété de la CCEL
Défis et objectifs
Orientations

OBJECTIF 2 : ORGANISER 08
Aménager l'espace communautaire
Un développement équilibré et une gestion raisonnée des ressources
Défis et objectifs
Orientations

OBJECTIF 3 : ADAPTER ET DIVERSIFIER 11
Un développement garant de la qualité de vie
Défis et objectifs
Orientations

CONCLUSION 15

Maturité, c'est le terme qui me vient immédiatement à l'esprit lorsque je pense à la période que vit notre communauté de communes. Nous avons appris, depuis sa création, il y a 20 ans, à défendre son identité. Le débat ne porte plus sur l'élargissement territorial du Grand Lyon.

Aujourd'hui il est vital pour exister d'abandonner ce réflexe de lutte entre les territoires mais de composer avec ses voisins tout en affirmant ses volontés. Les lieux de vie se fabriquent, évoluent et s'enrichissent dorénavant en constituant des réseaux. Les collectivités publiques qui n'arriveront pas à s'inscrire dans des systèmes connectés sont vouées à l'échec.

Pour prendre pleinement sa place dans une dynamique ouverte sur ses partenaires immédiats, la CCEL a choisi de participer au Pôle Métropolitain. Cette structure atypique permet une mise en commun, un partage d'idées et de points de vue sur un large territoire qui comprend le Nord Isère, la Métropole Lyonnaise, les agglomérations de Saint-Etienne, Vienne et Villefranche.

Ma préoccupation et celle de mes vice-présidents, qui sont également vos maires, est d'accompagner

l'essor économique, l'attractivité et le rayonnement de notre région tout en veillant à préserver et améliorer la qualité de vie des femmes et des hommes qui ont choisi d'y vivre.

Dans ce nouveau contexte de solidarités, il nous est apparu fondamental d'afficher le futur souhaité par les élus pour notre territoire, et de valoriser les particularités et richesses dont il conviendra de tenir compte pour garantir un aménagement harmonieux de la CCEL.

Les investissements et actions que nous entreprendrons au cours de ce mandat, avec une gestion rigoureuse et maîtrisée de nos ressources financières, s'inspireront de la charte intercommunale. Attentive à l'évolution des enjeux et des besoins de sa population, la CCEL saura adapter au fil du temps le contenu et les objectifs de ce document de planification.

La charte qui vous est présentée aujourd'hui exprime ainsi des ambitions qui nous sont chères et qui garantissent le développement durable de notre territoire.

Paul Vidal
Président de la CCEL



Notre communauté de communes fête ses 20 ans. Vos élus défendent toujours son identité.



Un projet de territoire intercommunal pour l'Est lyonnais

Notre territoire, doté de grands espaces agricoles, a tiré avantage de sa situation géographique de plaine. Celle-ci a permis, au fil des années, l'implantation d'un nœud de transports aérien, ferroviaire et routier. Cet espace optimal a été repéré par l'État et les élus locaux comme un site majeur de croissance de la métropole lyonnaise avec de nombreuses perspectives d'accueil d'infrastructures et de zones d'activités.

À travers cette charte de développement et d'aménagement durable, nous affirmons que nos 8 communes sont des moteurs de ce développement tout en nous engageant dans la préservation de notre cadre de vie.

Au sein de la CCEL :
23 000 emplois
3 500 entreprises

Cet espace assume, à l'échelle métropolitaine, 3 fonctions majeures qui lui confèrent une spécificité forte :

1 La présence de Lyon Saint-Exupéry, 3^e aéroport français. Nous sommes la porte d'entrée internationale de l'aire métropolitaine et l'un de ses principaux pôles d'emploi. Nous devons aujourd'hui mieux maîtriser le développement de la plateforme aéroportuaire, limiter ses nuisances et tirer avantage de cet immense atout.

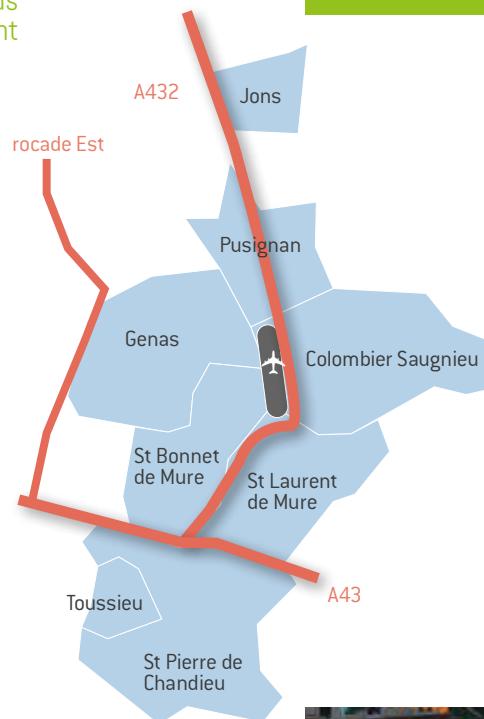
2 Être reconnu comme ceinture verte d'agglomération. Nous assumerons cette responsabilité qui garantit aux habitants un cadre de vie de qualité, respectant notre identité et ses origines rurales.

3 Supporter les grandes infrastructures de contournement. Depuis 40 ans, l'Est lyonnais a accueilli les grandes infrastructures nécessaires au

développement de l'agglomération et du trafic international. Grâce à notre vision commune, nous pourrions désormais accompagner les projets à venir, notamment ceux prévus par l'État, dès leur conception, pour en maîtriser les impacts et en faire de vrais atouts pour les habitants et le territoire.

Notre action a pour but d'offrir au territoire une vision sur le long terme. La CCEL doit valoriser ses particularités et affirmer un lien plus étroit entre ville et campagne pour devenir :

- un pôle d'emploi clairement organisé et majeur au sein de la métropole
- un secteur d'habitat résidentiel de qualité et facilement accessible,
- un territoire agricole préservé et dynamique sur le plan économique.





71%
DES HABITANTS
TRAVAILLENT EN
DEHORS DE LA CCEL

75%
DES EMPLOIS DE LA
CCEL SONT OCCUPES
PAR DES HABITANTS
DE L'EXTERIEUR

Identifier et relever les nouveaux défis

La forte attractivité résidentielle et économique de la CCEL et les nombreux projets qui la convoitent ont obligé la collectivité à se questionner sur ses capacités à produire des espaces urbains de qualité. Si le territoire ne peut s'abstraire des choix politiques supra-communautaires qui s'imposent à lui, la CCEL souhaite anticiper les nouveaux défis de développement et être acteur de son propre projet.

Dans une volonté politique commune, l'ambition de la charte de développement et d'aménagement durable est de :

- permettre au territoire de profiter de sa dynamique de croissance urbaine,
- garantir la cohérence des aménagements à venir,
- favoriser des synergies plus fortes entre « rural » et « urbain ».

L'AMBITION POLITIQUE COMMUNE S'ARTICULE AUTOUR DE 3 OBJECTIFS :

- OBJECTIF 1 : **Rayonner**
Renforcer la notoriété de
la CCEL et développer des
partenariats en valorisant
son image et ses richesses.

- OBJECTIF 2 : **Organiser**
Aménager l'espace pour un
développement équilibré et
une gestion raisonnée des
ressources.

- OBJECTIF 3 : **Adapter et
diversifier**
Soutenir un développement
garant de la qualité de vie
par l'essor des activités et
des services adaptés au
territoire et par l'excellence
environnementale.

La CCEL est porteuse
d'un modèle de
développement durable
qui la positionne comme
un territoire solidaire,
performant sur le plan
économique, et qui devra
devenir exemplaire en
matière d'environnement.



OBJECTIF 1 : RAYONNER

UNE DIMENSION MÉTROPOLITAINE ET NATIONALE

Renforcer la notoriété de la CCEL



DÉFIS ET OBJECTIFS

Longtemps considérée comme un territoire de passage, la CCEL doit s'ouvrir et rayonner. Cette ambition doit s'opérer à plusieurs niveaux : au sein du territoire communautaire, de l'espace Plaine de Saint-Exupéry, de l'agglomération Lyonnaise et du Pôle Métropolitain.

Dans les vingt ans à venir, nos priorités sont avant tout de réussir l'intégration des perspectives de la plaine de Saint Exupéry et d'être reconnus par nos partenaires comme un espace stratégique et incontournable du développement local.

À ce titre, nous voulons impulser notre vision commune et promouvoir des partenariats autour de dispositifs globaux et coordonnés.



Gilbert Marboeuf
Vice-Président
Chargé de l'urbanisme
et projet de territoire

“ C'est à travers la réussite de son projet de territoire que la CCEL affirmera sa personnalité. ”

📍 Orientations

EN PRÉALABLE, CHANGER LE REGARD

PORTÉ SUR LE TERRITOIRE

Notre territoire est riche de sa nature, ses paysages, sa vitalité économique.

Nous devons affirmer nos avantages concurrentiels avec une communication adaptée. Cette démarche contribuera à promouvoir notre production et nos savoir-faire.





LE DÉVELOPPEMENT DE SOLIDARITÉS TERRITORIALES

L'ouverture de la CCEL requiert une représentation plus concrète au sein de l'aire métropolitaine.

- **S'inscrire dans une dynamique nationale et européenne.**

Notre volonté est de favoriser les aménagements et une politique de déplacements confortant les échanges nationaux, européens et internationaux.

- **Renforcer les coopérations et les solidarités.**

Par son positionnement la CCEL est un espace de coopération privilégié qui doit permettre de relever les défis métropolitains, régionaux voire internationaux dans tous les domaines : transports et mobilité, gestion des ressources, développement des zones d'activités, préservation de la biodiversité...

- **L'enseignement et la formation au service du développement territorial.**

Pour favoriser la création d'emplois, il est capital que tout soit mis en œuvre pour assurer une formation optimale sur le territoire.

La CCEL milite toujours pour l'implantation d'un lycée.

Nous souhaitons également développer des filières de formation professionnelle adossées aux savoir-faire de notre territoire, notamment l'aéronautique.

S'INSCRIRE DANS UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS CONTINUE ET PARTICIPATIVE

Pour s'ouvrir, nous devons mettre en place une nouvelle forme de gouvernance sur le territoire en :

Organisant la concertation permanente et la mobilisation des acteurs de l'aménagement du territoire. Sur l'élaboration de la plateforme multimodale Saint-Exupéry, nous initierons des échanges et un dialogue permanents entre les élus, les institutionnels et les acteurs socioprofessionnels. Un tel partenariat favorisera l'émergence d'initiatives locales publiques et privées et leur intégration dans le territoire .

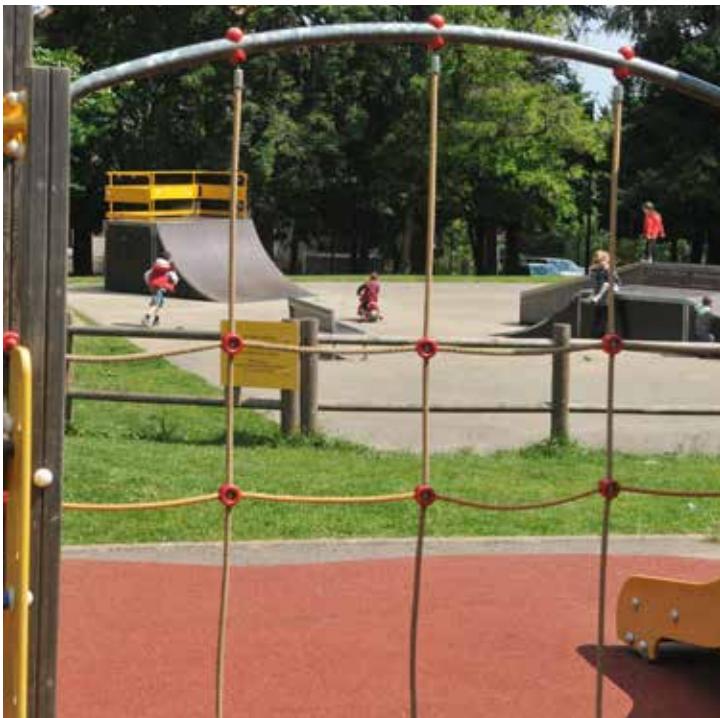
NOTRE ACTION...

- Réalisation d'un plan de communication pour la promotion de notre tissu économique et savoir-faire
- Mise en valeur d'éléments naturels et paysagers représentatifs (berges du Rhône,...)
- Mise en œuvre du projet Plaine de Saint-Exupéry en partenariat avec le Pôle Métropolitain
- Soutien à la création d'un nouveau lycée et de filières de formation professionnelle
- Implication dans les réseaux de développement (groupements d'entreprises, institutionnels, culturels et associatifs..)

OBJECTIF 2 : ORGANISER

AMÉNAGER L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Un développement équilibré et une gestion raisonnée des ressources



**Christiane
Guicherd**

Vice-Présidente
Chargée des
finances

Malgré le désengagement financier de l'État, tout sera fait pour que nos services communautaires gardent leur efficacité et qualité.

DÉFIS ET OBJECTIFS

Bénéficiant du réseau transports et de l'attractivité de l'agglomération lyonnaise, notre territoire a connu une urbanisation rapide, qui doit préserver les équilibres du cadre de vie. Nous devons rechercher une complémentarité et une solidarité entre les communes pour constituer une offre qualitative, équilibrée et accessible, d'activités, d'équipements et de services. La CCEL soutiendra une urbanisation durable, productrice de logements et d'espaces de vie conviviaux, plus dense, mieux reliée aux transports publics et aux infrastructures.

📍 Orientations

PRODUIRE DE L'URBAIN AUTREMENT

Mettre les atouts de chacun des membres de la CCEL au profit de tous et gérer les ressources raisonnablement :

• **Organiser le territoire dans une logique de complémentarité entre les communes.** Il nous faut conforter le positionnement de Genas mais également consolider les autres pôles riches de nombreux atouts : Saint Pierre de Chandieu, Saint Bonnet de Mure et Saint Laurent de Mure.

• **Prendre en compte les différents dynamiques et vocations du territoire.** Le développement reconnaîtra les spécificités locales, notamment les secteurs soumis à des contraintes particulières

(aéroport et plan d'exposition au bruit, proximité des infrastructures routières...).

• **Accompagner le développement urbain dans sa conception et sa mise en œuvre.** Nous développons des projets soucieux de la qualité de vie des habitants (réaménagement de la route du Dauphiné à Colombier Saugnieu) et de leur environnement par la protection et mise en valeur des espaces naturels et du patrimoine (rénovation des abords de la Chapelle Saint Thomas à Saint Pierre de Chandieu...).



ORGANISER UNE OFFRE PERFORMANTE EN LOGEMENTS ET SERVICES

• **Proposer une offre de logements de qualité et adaptée aux populations et aux défis environnementaux qui s'imposent aujourd'hui.** Un urbanisme favorisant la mixité sociale et générationnelle, la performance environnementale et la reconquête des centres-villes et centres-bourgs contribueront à cet objectif.

• **Assurer la complémentarité du niveau de services et d'équipements sur le territoire.** Pour certaines zones éloignées d'un pôle de centralité, il conviendra d'imaginer des alternatives pour permettre la couverture des besoins

prioritaires (desserte en très haut débit par exemple).

La CCEL encourage par ailleurs le développement des services aux entreprises et à la personne. Nos actions engagées en matière d'équipement numérique des groupes scolaires ont ainsi été reconnues par l'Éducation Nationale.

• **Rééquilibrer le développement économique sur le territoire** en évitant la concurrence entre les villes et en permettant une bonne lisibilité et une diversité de l'offre immobilière, pour faciliter l'accueil et la création d'entreprises.



Jean-Pierre Jourdain

Vice-Président
Chargé des voiries
et travaux



Nous mettons tout en œuvre pour conserver un très bon niveau de qualité de nos infrastructures.





AMÉLIORER ET OPTIMISER LES LIAISONS ENTRE PÔLES D'HABITAT ET ZONES ÉCONOMIQUES

Le modèle urbain imaginé n'a de sens que s'il permet de réels échanges entre les communes et les espaces d'activité :

- **Articuler les projets urbains avec les transports collectifs :**

La création de nouvelles zones d'habitat privilégiera la proximité avec les axes de transport collectif.

Dans ce cadre, les liaisons avec la Métropole, seront repensées avec l'intégration de la CCEL au SYTRAL. De même, la réouverture de la gare de Toussieu/Saint Pierre de Chandieu constituerait une réelle opportunité.

- **Diversifier les offres de déplacements :**

Nous assurerons l'accessibilité pour tous des services et équipements, à travers un maillage efficace du territoire. La révision du Plan de Déplacements Urbains proposera des solutions innovantes pour favoriser l'évolution

des comportements et le report vers d'autres modes de déplacement.

- **Poursuivre le maillage du territoire par les cheminements doux :**

Les sentiers qui irriguent le territoire doivent être mis en réseau, aménagés et sécurisés afin d'offrir des itinéraires favorables aux modes de déplacements doux.

- **Améliorer le réseau routier :**

Désenclaver le territoire et assurer une meilleure gestion des flux de circulation passeront par la création d'un nouvel échangeur gratuit sur l'A43, la réalisation d'un plan territorial de circulation des poids lourds, la mise en place de déviations pour soulager

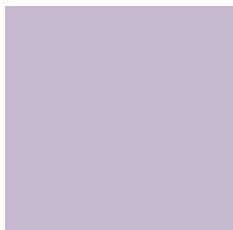
certaines traversées urbaines, la préservation des voies structurantes internes au territoire (financement de la déviation de la RD29). La CCEL poursuivra ses investissements pour améliorer la qualité des voiries du territoire et soutenir des aménagements urbains de qualité.

- **Valoriser notre modèle économique :**

Le développement et la diversification de notre tissu économique se conjugueront à la prospection d'activités qualifiantes pour le territoire (tertiaire, industries à forte valeur ajoutée...). Notre projet portera sur l'accueil de nouvelles entreprises mais également la promotion des filières et des différents savoir-faire locaux.

OBJECTIF 3 : ADAPTER ET DIVERSIFIER

Un développement garant de la qualité de vie



Daniel Valéro
Vice-Président
Chargé de la vie
économique

Attirer des entreprises sur nos zones d'activités et veiller au bon maillage des transports sont les premiers enjeux économiques de la CCEL.

DÉFIS ET OBJECTIFS

Notre ambition est de dynamiser la création et le développement d'activités sur la CCEL, en offrant aux entreprises des conditions optimales en termes d'environnement éducatif, culturel, social et de qualité du cadre de vie.

Le développement de la CCEL s'inscrit également dans la recherche permanente de l'excellence environnementale et une gestion raisonnée des ressources.

Les mots clés qui guideront ses actions sont ainsi : équilibre territorial, qualité et innovation.



OBJECTIF 3 : ADAPTER ET DIVERSIFIER

📍 Orientations

AMÉLIORER LA DESSERTÉ COMMERCIALE ET L'OFFRE DE SERVICES À LA POPULATION

Le développement de zones commerciales en périphérie de centres urbains peut fragiliser le tissu économique de proximité. Diverses actions sont à envisager pour rendre les centres-bourgs à nouveau attractifs.

- **Augmenter les liens entre les centres et les périphéries des communes** par la création de transports de qualité et des liaisons modes doux.
- **Créer une identité communale avec des espaces publics agréables et valorisants.**
- **Renforcer la complémentarité** entre les commerces de proximité en centralité et les pôles commerciaux.

VALORISER LES ZONES D'ACTIVITÉS

En s'appuyant sur un schéma de développement et de requalification des zones économiques, nous favoriserons leur montée en gamme. Cette démarche, accompagnée d'un renforcement des services aux entreprises, participera à l'image positive globale de la CCEL.

L'accent sera mis sur plusieurs actions :

- Le développement des partenariats avec les chambres consulaires pour mieux répondre aux enjeux des filières d'activité (renforcement du tissu artisanal et commercial, soutien aux innovations agricoles,..).



- La création d'outils de communication et de promotion adaptés (site web...).
- La connexion aux filières et aux politiques d'excellence (innovation constructive, aménagement urbain à haute valeur ajoutée, aéronautique...).
- La promotion des nouvelles formes d'économie et des nouveaux services et emplois liés aux évolutions de la société.

Ces éléments augmenteront l'attractivité des ZA et valoriseront les entreprises présentes au sein de ces zones.



Raphaël Ibanez
Vice-Président
Chargé des
équipements
structurants et
communication

“ Nous nous appuyons sur une stratégie de communication adaptée pour valoriser la CCEL en France et à l'international. ”

LES PAYSAGES NATURELS ET AGRICOLES, CRÉATEURS DE VALEUR AJOUTÉE

Historiquement rurale, la CCEL a connu une urbanisation laissant une part importante à l'agriculture. Cette identité doit relever les défis de la pression foncière et de l'accueil de nouveaux habitants.

Le développement futur devra ainsi :

- **S'appuyer sur le patrimoine naturel** : Pour préserver la trame bocagère, ainsi que les points hauts, les coteaux boisés, ou encore les points de vue majeurs, mais aussi valoriser la « nature ordinaire».

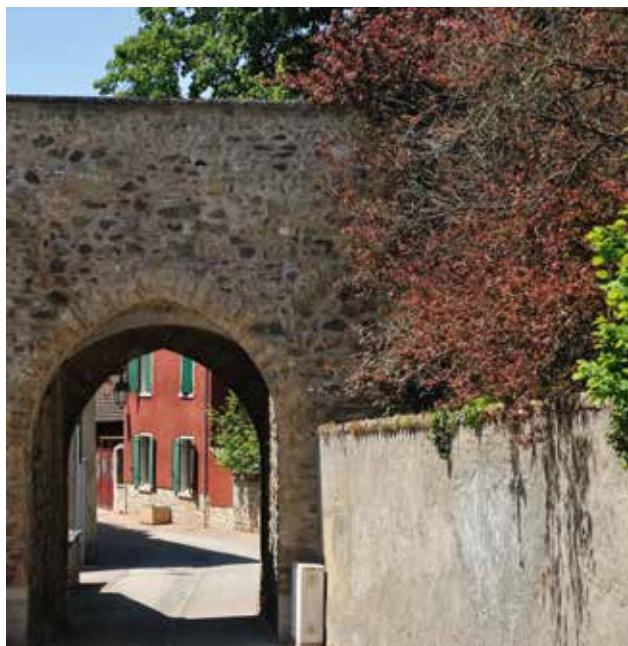
Ces éléments pourront servir d'appui à un maillage local d'itinéraires et de promenade.

- **Renouer un lien** entre les secteurs naturels et agricoles et la population locale.



Pierre Marmonier
Vice-Président
Chargé de l'habitat

Notre objectif est de permettre à chaque habitant de trouver un logement adapté à ses besoins et à ses ressources.



DÉFINIR DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES FONCIÈRES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

L'espace et les potentiels fonciers de notre territoire constituent un avantage concurrentiel en matière d'attractivité résidentielle et économique.

La gestion de la ressource foncière doit garantir et anticiper sa disponibilité au service de l'économie, de l'habitat, du renouvellement urbain ou encore de l'environnement.

Le contexte actuel, difficile et tendu, nécessite la mise en place d'une stratégie adaptée en fonction des territoires et de leur réalité. Dans ce cadre, nous sommes favorables à des expérimentations permettant d'exploiter au mieux cette ressource dans l'intérêt des habitants.

PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE

PAR L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Outre les objectifs de développement urbain et socio-économique, il nous faut conserver et renforcer notre attractivité sur le long terme.

- **Avoir une gestion raisonnée des ressources** : Nous respecterons notamment l'objectif européen de bonne qualité des eaux et de mise en valeur de la « trame bleue » des cours d'eau du territoire.

- **Préserver et restaurer les continuités écologiques, notamment les corridors naturels et les côtières boisées, pour protéger la biodiversité.**

Le renforcement de la coupure verte d'agglomération, à l'ouest de l'aéroport, permettra d'assurer le lien entre les différentes continuités naturelles déjà repérées. La CCEL prolongera par ailleurs certaines pratiques (« zéro phyto », fauchage raisonné...).

- **Faire face au changement climatique :**

Il s'agit de maîtriser la consommation énergétique et d'encourager le développement des énergies renouvelables, notamment dans les domaines de l'éco-habitat et des transports.



Claude Villard
Vice-Président
Chargé de
l'aménagement
de l'espace et
développement durable

Les paysages de la CCEL et la qualité de vie de nos enfants sont au cœur de nos priorités.

VALORISER UNE AGRICULTURE DE QUALITÉ

POUR DES ESPACES RURAUX DYNAMIQUES

La CCEL soutiendra le développement de l'ensemble des piliers de l'économie rurale :

- **Garantir la pérennité de l'espace agricole :**

Nous accompagnons la mise en place des zones agricoles protégées. La politique de maintien du tissu agricole s'appuiera également sur l'organisation d'aides à la reprise d'exploitations et à l'installation d'agriculteurs (projet expérimental de « hameau agricole » à Colombier Saugnieu).

- **Construire une agriculture durable :**

Cela implique de maintenir la diversité agricole, de structurer et accompagner les filières locales, développer les circuits courts de commercialisation. La CCEL encouragera l'innovation, notamment dans l'économie de la ressource en eau (soutien aux expérimentations sur les nouvelles formes d'irrigation agricoles).

CONCLUSION

UN PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE
À L'HORIZON 2020

Grands objectifs et axes d'intervention

Les tendances d'évolution du territoire de la CCEL impliquent d'assurer la préservation des équilibres entre urbanisation et environnement naturel.

Les dynamiques résidentielles, économiques, sociales doivent aujourd'hui constituer les moteurs du développement communautaire, producteur de richesses et d'emplois.

Ainsi la charte d'aménagement et de développement durable propose des défis majeurs à relever ensemble :

- l'accueil et le rééquilibrage territorial structurés par les polarités principales et l'ensemble de l'espace rural ;
- une urbanisation maîtrisée, en lien avec les pôles et les axes de transports ;
- la diversification et la montée en gamme des activités économiques ;
- la prise en compte de la nouvelle donne écologique et environnementale comme opportunité d'innovation et d'intelligence collective ;
- le rayonnement de la CCEL à un niveau régional et national ;
- une gouvernance et des cadres institutionnels au service de l'efficacité de l'action publique.

Ce projet de territoire s'appuiera sur un large partenariat avec l'État, les collectivités locales et les acteurs privés qui doivent demeurer le cœur de toute politique publique.

LE PROJET POUR CE TERRITOIRE SE DESSINE AUTOUR
DE SIX TRAITS FORTS :

1 - Un dynamisme du territoire impulsé par une armature urbaine renforcée et densifiée qui structure l'ensemble de l'espace communautaire.

2 - Une accessibilité facilitée par des transports interconnectés.

3 - Un développement économique qui profite à l'ensemble du territoire, s'appuyant sur l'innovation technologique, sociale, culturelle et environnementale.

4 - Une attractivité pérenne et liée à la qualité du cadre de vie, de l'environnement, des services et des équipements sur l'ensemble du territoire.

5 - Une ouverture et une affirmation des atouts de la CCEL comme autant d'avantages concurrentiels à l'échelle métropolitaine.

6 - Une dynamique d'aménagement qui anticipe les modes de vie et fédère les sentiments d'appartenance pour les habitants de la CCEL.





Document réalisé avec le concours de :



Imprimé par : imp.Corbasiennne
Magazine imprimé par un imprimeur certifié "imprim'vert", label garantissant la gestion des déchets dangereux dans les filières agréées 14001 protection de l'environnement. Impression sur un papier issu d'usines ISO 14001 respectant les règles de la gestion forestière responsable.